

**République Tunisienne**

**Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3AII)**

**Tunisie-Union Européenne**

---

**Fiche de projet de Jumelage**

**Appui à l'administration tunisienne pour  
le développement de l'éco-construction**

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1. Informations de base</b> .....	<b>4</b>
1.1 Programme .....	4
1.2 Numéro de jumelage: .....	4
1.3 Intitulé .....	4
1.4 Secteur.....	4
1.5 Pays bénéficiaire .....	4
<b>2. Objectifs</b> .....	<b>4</b>
2.1 Objectif général .....	4
2.2 Objectif spécifique .....	4
2.3 Contribution au plan national de développement, à l'accord d'association et au plan d'action de voisinage.....	4
<b>3. Description</b> .....	<b>6</b>
3.1 Contexte et justification .....	6
3.2 Activités connexes.....	9
3.2.1. Les activités réalisées dans le domaine dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne .....	10
3.2.2. Autres activités entreprises dans le domaine.....	11
3.3 Résultats .....	12
3.4 Activités .....	15
3.5 Moyens et apports de l'administration de l'état membre partenaire .....	18
3.5.1. Profil et tâches du Chef de Projet.....	18
3.5.2. Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage.....	19
3.5.3. Profils et tâches des experts à court terme .....	21
<b>4. Cadre institutionnel</b> .....	<b>25</b>
<b>5. Budget</b> .....	<b>25</b>
<b>6. Modalités de mise en œuvre</b> .....	<b>25</b>
6.1 Organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière .....	26
6.2 Principal organisme homologue dans le pays bénéficiaire .....	26
<b>7. Calendrier de mise en œuvre</b> .....	<b>28</b>
7.1 Lancement de l'appel d'offres : Avril 2011. ....	28
7.2 Début des activités du projet : Février 2012. ....	28
7.3 Achèvement du projet : Février 2014.....	28
7.4 Durée de la période d'exécution : 24 mois.....	28
<b>8. Durabilité</b> .....	<b>28</b>
<b>9. Questions transversales</b> .....	<b>29</b>
<b>10. Conditionnalité et échelonnement</b> .....	<b>29</b>
<b>11. ANNEXES I: Matrice du cadre logique</b> .....	<b>30</b>
<b>12. ANNEXES II: Liste des textes juridiques pertinents</b> .....	<b>39</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

Abréviations	Intitulé
AA	Accord d' Association Tunisie-UE
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
CETEC	Centre d'Essai et des Techniques de Construction
CS	Comité de Suivi
CRJ	Conseiller Résident de Jumelage
CTMCCV	Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre
DGBC	Direction Générale des Bâtiments Civils
EM	Etat Membre (de l'Union européenne)
ENAU	Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisation
ENI	Ecole Nationale d'Ingénieur
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GDA	Groupement de Développement Agricole
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
INNORPI	Institut National de Normalisation et de Propriété Intellectuelle
JORT	Journal Officiel de la République Tunisienne
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEHAT	Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
P3A	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d' Association
PAV	Plan d' Action de la politique européenne de Voisinage
PB	Pays Bénéficiaire
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
R&D/I	Recherche et développement - innovation
TAIEX	<i>Technical Assistance Information Exchange</i>
UE	Union européenne
UGP3A	Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d' Association

## **1. Informations de base**

### **1.1 Programme**

Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage « P3AII ».

### **1.2 Numéro de jumelage:**

TU11/ENP-AP/EN30

### **1.3 Intitulé**

Appui à l'administration tunisienne pour le développement de l'éco-construction.

### **1.4 Secteur**

Protection de l'environnement.

### **1.5 Pays bénéficiaire**

République Tunisienne.

## **2. Objectifs**

### **2.1 Objectif général**

Contribuer à la mise en œuvre des orientations nationales visant une économie à contenu technologique élevé, ami de l'environnement, économe en énergie et innovante.

### **2.2 Objectif spécifique**

Renforcement institutionnel permettant d'accélérer l'adoption des principes, politiques, pratiques, normes et outils de l'éco-construction en Tunisie en cohérence avec ceux de l'Union Européenne.

### **2.3 Contribution au plan national de développement, à l'accord d'association et au plan d'action de voisinage**

La Tunisie a fondé une politique globale dans le domaine de l'environnement et du développement durable considérant le développement économique et social et la protection de l'environnement comme facteurs déterminants du processus de développement du pays parmi les objectifs prioritaires du XI Plan de développement. Les perspectives de cette politique dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'assainissement urbain, de l'embellissement des villes et aussi de conservation des ressources naturelles soutiennent l'édification de « la ville du futur » avec un aménagement moderne, un urbanisme évolué et la construction de logements économes en énergie et en eau, dans le cadre d'un environnement sain où il fait bon vivre.

Le développement durable, sous ses aspects de développement économique, social et environnemental ainsi que la modernisation de l'administration tunisienne sous-tendent le Plan de développement national. En termes de politique sectorielle applicable au secteur de la

construction en Tunisie, pour encourager l'émergence de l'éco-conception des bâtiments et de l'éco-construction, les axes de développement suivants peuvent être pris en considération :

- le renforcement de la sensibilisation à l'environnement de toute la filière construction par la prise en considération de l'empreinte écologique des bâtiments pendant le cycle de vie du 'Produit' de la construction : conception, construction, mise en service, réaffectation et fin de vie,
- l'optimisation des ressources culturelles, des gisements du site, la gestion des déchets de chantiers et des déchets de déconstruction des bâtiments en fin de vie,
- la maîtrise de l'énergie dès la conception des bâtiments et la mise en œuvre des énergies renouvelables,
- l'aménagement territorial urbain ainsi que l'accroissement de la qualité de vie.

Pour amorcer cette nouvelle orientation du marché de la construction vers l'éco-construction et la construction durable, la Tunisie peut valablement jouer la carte de la promotion des ressources humaines dans son administration qui se propose d'affronter des défis et enjeux considérables.

L'Accord d'Association Tunisie-UE (AA), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1998, constitue le cadre juridique régissant les relations entre les parties en matière politique, économique et commerciale, sociale et culturelle. Cet accord vise notamment à renforcer l'intégration entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) et à promouvoir la convergence économique, sociale et institutionnelle. Ce processus de convergence implique un rapprochement des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels.

L'Accord d'Association stipule entre autres que les Parties coopèrent dans ses articles :

- **42. Objectifs** : *'Les parties s'engagent à renforcer leur coopération économique, dans leur intérêt mutuel et dans l'esprit qui inspire le présent accord. La coopération économique a pour objectif de soutenir l'action de la Tunisie, en vue du développement économique et social durable'* ;
- **48. Environnement** : *'La coopération vise la prévention de la dégradation de l'environnement et l'amélioration de sa qualité, la protection de la santé des personnes et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue d'assurer un développement durable'* ;
- **52. Rapprochement des législations** : *'La coopération vise à aider la Tunisie à rapprocher sa législation de celle de la Communauté dans les domaines couverts par le présent accord'* ;
- **57. Energie** : *'Les actions de coopération sont orientées notamment vers les énergies renouvelables et la promotion des économies d'énergie'* ;
- **51. Coopération en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité** : *'Les parties coopèrent en vue de développer l'utilisation des règles communautaires dans le domaine de la normalisation, la gestion et l'assurance de la qualité, et l'évaluation de la conformité'*.

L'intervention du P3A-II vise trois axes principaux : 1- le renforcement de l'intégration et la consolidation de la compétitivité, 2- l'appui aux politiques sectorielles d'intégration et 3- le

développement des ressources humaines ainsi que la consolidation des acquis sociaux et environnementaux.

Adopté en 2006, le Plan d'Action Voisinage UE-Tunisie<sup>1</sup> préconise le développement durable comme principe de base à intégrer dans les différentes politiques sectorielles du pays et identifie en particulier, sous le titre des réformes économiques et sociales prioritaires, les axes d'actions détaillés dans les articles suivants sont en lien avec le présent projet de jumelage:

- **Article 15 : 'Promouvoir le développement durable'** : « continuer à intégrer l'environnement dans les autres secteurs: industrie, énergie, transport, agriculture et politiques régionales ».
- **Article 69 : 'Renforcer et dynamiser la coopération sur les questions environnementales'**: « promotion de la coopération au niveau local à travers des programmes relatifs à l'environnement et au développement durable... promotion du transfert de technologie environnementale »,
- **Article 64 : 'Renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables'** : « Considérer l'opportunité d'adopter et de mettre en œuvre un plan d'action dans ce domaine, accompagné d'un plan de financement et d'un calendrier de mise en œuvre ; - poursuivre la mise en œuvre de mesures dans ce domaine ; - renforcer les institutions. ».

Rappelons également que le 19 mars 2010, la Tunisie a présenté un document sur ses propositions concernant le "statut avancé" relatif aux relations UE-Tunisie.

Dans ce cadre, le Gouvernement tunisien a exprimé le souhait de recevoir un appui pour le renforcement institutionnel de ses services en matière d'éco-construction, ainsi que d'autres structures publiques concernées, dans le domaine de l'éco-construction et de la construction durable.

### **3. Description**

Il est à noter que la Tunisie traverse depuis Janvier 2011 une période de transition politique qui pourrait amener des modifications sur certaines des politiques, stratégies et plans d'actions qui sont soutenus à travers ce jumelage. Par conséquent, des aménagements pourront être apportés à certaines activités et résultats énoncés dans la fiche de jumelage.

#### **3.1 Contexte et justification**

Le marché de la construction contribue à environ 10% du PIB et représente près de 7 % de la main-d'œuvre nationale en Tunisie. Le bâtiment représente maintenant le 3<sup>ème</sup> secteur de consommation énergétique avec 27% de la consommation nationale et selon les prévisions passerait en 2<sup>ème</sup> position en 2020 et en 1<sup>ère</sup> position en 2030. Il se dégage des projections 2005 – 2030 sur la demande en énergie finale par secteur en Tunisie que l'essentiel de l'effort doit dès maintenant se porter sur le secteur.

Le marché très diversifié et très étendu de la construction durable, qui sera mis en place par des pratiques d'éco-construction, couvre aussi bien les aspects de mise en œuvre des

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/delegations/tunisia/documents/eu\\_tunisia/plan\\_action\\_ue\\_tunisie.pdf](http://ec.europa.eu/delegations/tunisia/documents/eu_tunisia/plan_action_ue_tunisie.pdf)

technologies innovantes avec des impacts environnementaux réduits (par exemple des appareils électriques et installations de climatisation efficaces), que les aspects ayant trait à la santé des utilisateurs (par exemple la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments) ou encore les questions de confort. Le marché de l'éco-construction et de la construction durable englobent donc le développement de solutions durables pour les bâtiments et les infrastructures par exemple des bâtiments qui constituent des lieux de vie et de travail sains et rentables, améliorant la qualité de vie.

En effet, depuis plus d'une décennie, des instruments ont été mis en application pour réduire l'impact sur l'environnement d'une part importante du secteur de l'économie à savoir, l'industrie, le tourisme et l'aménagement du territoire. Cependant le secteur de la construction, secteur énergivore et consommateur en ressources naturelles par excellence, n'a été que timidement imprégné par la culture de développement durable qui est aujourd'hui à la base de l'éco-construction et de la construction durable. Elle consiste à créer, restaurer, rénover ou réhabiliter un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'environnement dans toutes leurs composantes à chaque étape de la construction, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu en utilisant au mieux des ressources peu transformées, locales et en favorisant les liens sociaux.

Une approche anticipative s'avère indispensable, tant en ce qui concerne la réglementation que les décisions en matière de marchés publics. Force est de constater le manque d'informations sur les possibilités offertes par le cadre juridique actuel en matière de marchés publics qui pourraient favoriser la demande de solutions axées sur l'innovation : une demande pour l'innovation technologique d'une part et une demande pour la mise en œuvre de technologies traditionnelles limitée actuellement par un déficit de normes des matériaux ou techniques constructives et de certification environnementale des produits et services. Ces mesures devraient accélérer l'adoption générale des principes, politiques, pratiques, normes et outils de l'éco-construction en Tunisie.

La DGBC est le service constructeur de l'Etat, seul responsable de la Construction de bâtiments civils qui relèvent de sa compétence. Elle manifeste actuellement une intention de développer son action de constructeur de l'Etat avec des '*plus*' sociétaux pour le développement durable : plus de préoccupations pour l'environnement, plus d'efficacité énergétique, entre autres par plus de prise en compte des concepts et connaissances bioclimatiques traditionnelles.

Des problèmes d'organisations internes et externes se dégagent de l'analyse des pratiques de gestion des dossiers dans une perspective d'émergence de l'éco-construction et de la labellisation des constructions, via la mise en place de l'éco-conception qui suppose plus d'intégration du travail de conception et plus d'analyse horizontale et coordonnée.

### **Résumé de l'intervention et objectifs spécifiques**

Ce projet portera une attention particulière sur l'axe de développement durable, notamment, la prise en compte de l'environnement dans les secteurs économiques et les activités de développement et le rapprochement avec les normes et principes européens.

Il se développera en particulier selon les quatre axes stratégiques d'intervention suivants :

- 1) la législation et la réglementation intégrant les aspects liés à l'éco-construction développés et harmonisés dans les perspectives des principes, politiques, pratiques,

normes et outils dans l'Union européenne et les tendances mondiales, pour inscrire la construction durable dans les textes législatifs et réglementaires tunisiens ;

- 2) un renforcement de la communication sur l'éco-construction pour sensibiliser les centres d'influence et les populations cibles aux bienfondés de l'éco-construction. Il s'agit d'une communication de fond sur l'existant, le savoir, le savoir-faire, les réalisations aux niveaux national et international. La stratégie de communication/sensibilisation facilitera l'adoption des bâtiments durables et de l'éco-construction, fournira les compléments de connaissances essentielles, favorisera la R&D/I pour y pallier et communiquer les messages pertinents s'adressant aux différents centres d'influence ;
- 3) un développement des capacités managériales de la DGBC, nécessaires à la diffusion des pratiques de l'éco-construction dans la construction des bâtiments civils. Ce renforcement de capacités a pour objectif de renforcer la maîtrise actuelle permettant l'ancrage de l'éco-construction dans les bâtiments civils, en réponse à l'évolution des attentes de la société ;
- 4) le renforcement des capacités d'intervention de la DGBC en éco-construction développe les capacités techniques des principaux intervenants dans l'éco-conception par une montée en compétences au travers d'ateliers et de séminaires d'information et de formation ainsi qu'au travers d'un cas pratique grandeur nature (projet de construction).

L'adoption de principes et pratiques de construction durable en Tunisie doit aborder des difficultés, réelles ou supposées, réglementaires ou non réglementaires, et notamment la nature fragmentée de la filière de la construction elle-même. Pour assurer la transformation du marché, il sera nécessaire d'identifier clairement ces difficultés et d'élaborer des stratégies pour y faire face.

Il faudra élaborer dans un premier temps des procédures et règlements qui établissent un niveau d'exigence performantiel à atteindre dans la construction durable, au départ d'une analyse préliminaire d'impact environnemental de la construction actuelle. Ils ne couvrent pas toutes les politiques et procédures détaillées qu'il faudra mettre en place pour assurer l'efficacité de la DGBC et soutenir la mise en œuvre du programme dans le long terme. Les politiques et procédures internes seront établies au fil du temps, à la lumière des expériences dégagées dans des projets pilotes de construction. La réussite de cette transition est un défi à court terme et de tous les jours pour la DGBC, qui continuera d'élaborer et d'étoffer son modèle de gouvernance en vue de clarifier la nature et son rôle d'entraînement du marché de la construction, son impact en matière de formations, la nature et la portée des politiques à mettre en œuvre. Tout ce qui est requis dans un modèle organisationnel en réponse aux besoins de ses membres, pour répondre aux attentes légitimes de la société en matière de construction durable. Tous ces 'plus' reliés à la mise en place de l'éco-construction doivent faire partie d'un plan stratégique de communication détaillant et quantifiant les objectifs à atteindre et leur évolution dans le temps, ainsi que les moyens pour les atteindre. Il ressort clairement de cette description que l'appui institutionnel doit faire l'objet d'un plan de stratégie de communication structuré, sans rapport avec un plan de communication marketing.

L'appui institutionnel demandé à travers les activités de jumelage, assistance technique publique, formation et visites d'études se développe selon quatre lignes force:

- La législation et la réglementation relatives à la construction pour donner une mission sociétale à la construction dans le cadre du développement durable, une légitimité à



- l'éco-conception des bâtiments ainsi qu'un savoir et un savoir faire ancré dans le cadre de l'administration.
- L'administration tunisienne fait valoir son savoir et son savoir-faire en éco-construction et le dissémine dans toute la filière construction par une stratégie de communication ciblée. Parmi les outils de diffusion pourraient figurer des modules de formation et des actions phare telles un Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD) et un Prix National de la construction durable.
  - Le renforcement des capacités managériales de la DGBC, la diffusion des pratiques de l'éco-construction dans la filière construction et l'évaluation du taux de satisfaction 'client' assurent la durabilité des acquis du projet de jumelage *ex-post*.
  - La mise en œuvre de l'éco-conception d'un projet de construction, sert de base à renforcer les capacités d'intervention de l'administration, préciser les prescriptions, réviser des méthodes de travail, mettre en œuvre les matériaux et techniques appropriées et tester le niveau de performance des réalisations, y compris en respect des cahiers des charges, délais et budgets.

### **Présentation du bénéficiaire direct**

Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire (MEHAT) comporte cinq Directions générales :

- la direction générale des Ponts et chaussées,
- la direction générale des Services aériens et Maritimes,
- la direction générale de l'Habitat,
- la direction générale de l'Aménagement du territoire et
- la direction générale des Bâtiments civiles (DGBC).

La Direction générale des Bâtiments civiles, chef de file du présent projet est chargée :

- De proposer l'établissement des textes réglementaires relatifs aux bâtiments civils,
- De l'agrément et de suivis des concepteurs, des contrôleurs techniques et des entreprises de travaux publics,
- Elle peut être chargée des études architecturales et techniques à la demande des services des services affectataires,
- Sur demande, elle peut jouer le rôle d'arbitre ou d'expert en matière de bâtiment

Elle est composée des directions suivantes :

- la Direction des Etudes Architecturales et Techniques (DEAT),
- la Direction de la Construction et de l'Entretien (DCE) et
- la Direction des Programmes et des Agréments (DPA).

### **3.2 Activités connexes**

Les projets de financement internationaux identifiés liés à l'éco-construction (au sens large) couvrent en général l'aspect de l'efficacité énergétique dans la construction.

3.2.1. *Les activités réalisées dans le domaine dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne*

**Programme Environnement - Énergie (PEE) :**

Ce programme de l'UE d'un montant de 33 M € couvre la période 2009 – 2014. Il a pour objectifs de soutenir la politique environnementale de la Tunisie, de contribuer au développement et à la consolidation d'une stratégie soutenable en matière d'environnement, de renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne en termes de maîtrise de l'énergie et d'améliorer et promouvoir une bonne gouvernance environnementale.

Le présent projet de jumelage complète les objectifs poursuivis par le PEE, notamment dans le secteur de la construction durable.

**Programme MED-ENEC II – Efficacité énergétique dans le secteur de la construction :**

Ce programme de l'UE d'un montant de €5 Millions couvre la période 2009 – 2013. Il vise à sensibiliser le grand public et à impliquer la société civile dans les techniques de construction axées sur le climat, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans la construction de bâtiment. Il associe 9 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Il faudra veiller dans ce projet de jumelage à établir des synergies avec MED-ENEC II en matière de renforcement des capacités d'audit, d'accréditation et d'installation pour soutenir ces entreprises.

**Projets de jumelage :**

Dans le cadre du P3AII deux autres projets de jumelage liés aux domaines de la protection de l'environnement sont prévus :

- Appui institutionnel en matière de gestion et de contrôle des substances chimiques : Ce projet a pour objectif la promotion d'une industrie respectueuse de la santé et de l'environnement permettant de renforcer la compétitivité du tissu industriel et le préparer aux mutations managériales, organisationnelles et technologiques liées à l'application du règlement européen REACH. (1907/2006-CE : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals).
- Appui institutionnel au Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable et ses structures sous-tutelle dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable :

Ce projet a pour objectif d'impulser le renforcement institutionnel du Ministère, de ses institutions et ses structures sous-tutelle l'ANPE, l'APAL et le CITET à travers le développement de leurs capacités institutionnelles et opérationnelles par rapport à leurs principales missions respectives en portant une attention particulière sur le rapprochement avec les législations/ réglementations environnementale européennes et sur l'axe développement durable, notamment, la prise en compte de l'environnement dans les secteurs économiques et les activités de développement.

## **Missions TAIEX :**

Le MEHAT a bénéficié de deux missions TAIEX sous forme de visite d'étude et d'atelier de travail:

- Une visite d'étude sur la performance énergétique des constructions en France a été organisée en juin 2009 et a permis de (i) Prendre contact avec les structures de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de maîtrise de l'Energie); (ii) Connaitre les expériences de cette agence en matière d'évaluation et de conception des constructions répondant à des exigences d'efficacité énergétique;
- Un atelier de travail a été organisé à Tunis les 28 et 29 avril 2010. Cet atelier a permis de vulgariser le thème de l'éco-construction et de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) auprès des opérateurs clés dans les constructions de l'Etat.

Une deuxième visite d'étude est en préparation. Cette visite a pour objectif de se familiariser avec les innovations et les techniques de construction durable.

### *3.2.2. Autres activités entreprises dans le domaine*

Les trois premiers projets ci-dessous en cours à l'ANME donnent des possibilités de bénéficier, ou de s'inspirer, des succès des pistes mises en œuvre, de l'exploitation des infrastructures, de l'apport d'expertises externes, *etc* dans des domaines connexes à l'éco-construction. L'Eco-hameau du GDA de Sidi Amor, présente une vision globale de l'éco-construction en Tunisie. Enfin, les autres réalisations fournissent des informations à caractère technico-économique et des pistes de méthodes de suivi, dont le présent projet pourrait tirer profit.

## **Programme PNUD-OMOD Validation expérimentale des performances thermiques et énergétiques des bâtiments neufs en Tunisie. Objectif du Millénaire pour le Développement :**

Cible 9 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales.

Ce programme du PNUD – dans le cadre Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) regroupe des financements FEM 4.360.000 US\$, Tunisie : 1.692.800 US\$, FFEM 1.970.000 US\$, privé 2.664.000 US\$ est géré par l'ANME. Il vise à aider la Tunisie à réduire la croissance à long terme des émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'énergie fossile dans les secteurs tertiaires et résidentiels. La croissance de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel dépassera celle du secteur des transports pour devenir la plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre en Tunisie. Le gouvernement a engagé un certain nombre d'actions, notamment l'application d'un code d'efficacité optimale des bâtiments pour le secteur tertiaire et résidentiel afin d'obtenir les meilleurs niveaux de confort et ne pas augmenter de façon significative les coûts globaux de construction.

Ce programme comporte de nombreux points de convergence avec ce projet de jumelage : opérations de sensibilisation, de démonstration et de communication, guides sectoriels ou pratiques, mesures législatives, etc. Toutefois, il met l'accent sur la maîtrise de la consommation énergétique plus par la maîtrise de la consommation énergétique dans les

équipements, que par des mesures structurelles d'éco-construction développées dans ce projet de jumelage qui visent à réduire les besoins d'énergie globaux en renforçant l'éco-conception de la construction.

#### **Programme Tuniso-Allemand pour l'Environnement (PPE) :**

Ce programme géré par la GTZ vise le renforcement institutionnel et l'appui à la stratégie tunisienne pour l'environnement et le développement durable sur la période 2003 – 2012.

Ce programme donne un cadre d'actions général en faveur du développement durable. Le présent projet de jumelage y contribue dans le long terme. Le PPE n'adresse pas la thématique de la construction.

#### **Programme Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique :**

Ce programme de la GTZ couvre la période 2003 – 2013. Il se focalise sur les sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les possibilités d'économie sont prises en compte dans la consommation d'énergie.

L'intérêt que ce projet présente pour le présent projet de jumelage réside dans l'utilisation des produits et données.

#### **Programme 'Ecohomeau' du Groupement de Développement Agricole Sidi Amor :**

Le Groupement de Développement Agricole (GDA, ONG) et les riverains de Sidi Amor en tant que Société civile conduisent un projet de développement socio-économique dans une optique de développement durable à Borj Tetouil avec ses Autorités de tutelle, la Direction des Forêts, Organismes d'enseignement et de recherche (INRGREF), *etc.* 2005 – ...

Les objectifs du projet sont de contribuer au développement socio-économique régional par la création d'emplois locaux notamment pour les jeunes, la sauvegarde et la valorisation des ressources humaines, culturelles, du patrimoine traditionnel, et des ressources naturelles, agricoles et forestières. L'utilisation des techniques de pierre et de briques de terre comprimée et la mise en place d'un centre de formation relatif à ces techniques sont autant d'aspects du projet en relation directe avec l'éco-construction.

Ce projet aborde le développement durable local. Il aborde également la construction durable et l'éco-construction. Il ouvre des perspectives intéressantes en termes de matériaux et de techniques de construction utilisant la terre et la pierre en mettant en avant le savoir-faire traditionnel. Enfin, il envisage de devenir un centre de référence et de formations aux techniques relatives au travail et la mise en œuvre de la pierre et la fabrication et la mise en œuvre des briques de terre compressée.

L'essentiel de l'intérêt que le GDA Sidi Amor présente pour le présent projet de jumelage est relatif à la création / l'usage du centre de formation et des techniques et matériaux qui pourront être produits, testés et analysés.

### **3.3 Résultats**

<b>Résultat 1 :</b> Législation et réglementation intégrant les aspects liés à l'éco-construction développés et harmonisés avec les acquis, politiques et pratiques de l'éco-construction dans l'Union Européenne.
--

**Indicateurs :**

- Inventaire de la législation/ réglementation dans l'UE contribuant à l'éco-construction, et à celles permettant de promouvoir les bâtiments respectueux de l'environnement, rentables et sains réalisés.
- Tableaux de comparaison, de correspondance et d'harmonisation entre la législation/réglementation tunisienne et européennes disponibles.
- Nombre de textes de la législation et réglementation tunisienne favorisant l'éco-construction.
- Projets de textes réglementaires intégrant l'éco-construction élaborés.
- Modalités d'application de nouvelle législation/réglementation proposées.
- Au moins cinquante (50) cadres des administrations et opérateurs concernés sont familiarisés avec législation/réglementation technique européenne et les projets de textes tunisiens.

**Résultat 2 : Domaine de l'éco-construction vulgarisé et promu.**

**Indicateurs :**

- Stratégie et plan de communication dédié à toute la filière construction élaborés.
- Nombre de protocoles d'ententes ou de lettres de coopération signés avec les centres d'influence ou les populations cibles.
- Supports de communication développés.
- Nombre de visiteurs des pages Internet concernées.
- Nombre d'exposés sur l'éco-construction présentés aux centres d'influence et aux populations cibles.
- Au moins cent (100) cadres des administrations, opérateurs, ONGs et de la société civile concernés sont familiarisés avec les principes de l'éco-construction.
- Nombre d'actions prévues dans le plan de communication/ sensibilisation budgétisées et lancées.
- Nombre de protocoles d'ententes ou de lettres de coopération signés avec les organismes clés.
- Procédure du Prix National de la construction durable établi.
- Nombre de candidatures au Prix National de la construction durable.
- Projet de référentiel national d'Ecolabel établi.
- Plan de recherche, développement et démonstration (R&D/I) disponible.
- Au moins cinquante (50) cadres des administrations et chercheurs, opérateurs, concernés sont informés des axes de R&D/I en Europe ainsi que les outils de financements.
- Programmation pluri annuelle des axes de R&D/I prioritaires et des voies de transferts élaboré.
- Projets de recherche appliquée (R&D/I) programmés et budgétisés.
- Nombre de modules académiques intégrés aux cursus de formations des différents corps de métiers liés à l'art de construire.
- Nombres d'heures de formations en éco-construction.
- Statuts, organigramme, lignes budgétaires de financement disponibles et Arrêté de création du Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD) publié au JORT.

- Règlement intérieur du Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD) élaboré.

**Résultat 3 :** Capacités managériales de la DGBC, nécessaires à la diffusion des pratiques de l'éco-construction, renforcées.

**Indicateurs :**

- Document d'analyse collective sur les difficultés à l'éco-construction disponible.
- Plan stratégique élaboré.
- Analyse organisationnelle réalisée.
- Modèle de gouvernance approprié mis en place.
- Méthode de travail revue et formalisée (processus opérationnel et processus support).
- Fiche d'évaluation de la satisfaction client élaborée.
- Evolution du taux de satisfaction client selon une définition claire du programme de construction établi avec le maître d'ouvrage.
- Systèmes appropriés de partage et de diffusion de l'information définis.
- Nombres d'études intégrant l'éco-construction selon les nouvelles méthodes de travail.
- Coûts et délais maîtrisés.
- Projet de fiche de mesure de l'efficacité dans la coordination du projet et du chantier (monitoring, reporting et évaluation).
- Evolution de l'efficacité dans la coordination du projet et du chantier (monitoring, reporting et évaluation).

**Résultat 4 :** Capacité d'intervention de la DGBC en éco-construction renforcée.

**Indicateurs :**

- Au moins vingt (20) cadres de la DGBC formés aux pratiques et techniques liées à l'éco-construction.
- Au moins cinq (5) formateurs formés aux systèmes de Management Environnemental (ISO 14001 – EMAS) et les outils y afférents (ACV – LCC).
- Au moins trois (3) cadres/ auditeurs formés aux pratiques et techniques d'audit de système de management environnemental selon les normes en vigueur en vue d'une certification tierce partie.
- Prescriptions développées.
- Projet de construction éco-conçu.
- Procédure opérationnelle développée et formalisée pour les bâtiments civils.
- Système de veille développé.
- Support de veille développé et diffusé.
- Plans annuels de financement de la DGBC (budget de fonctionnement et budget d'investissement) revus et actualisés, afin de répondre aux nouveaux défis en matière d'éco-construction.

- Outils de programmation, suivi et d'évaluation des projets développés.
- Niveau de performance environnementale des bâtiments construit avec des principes d'éco-construction rehaussé.

### **3.4 Activités**

Pour chaque résultat des groupes d'activités indicatives sont proposés.

#### **Activités de lancement et de clôture du projet**

##### **0.1. Séminaire de lancement du projet**

- Un séminaire de lancement du projet sera organisé dans les semaines qui suivront la prise de fonction du CRJ. Il réunira des représentants des administrations partenaires concernées, afin de présenter les grandes lignes du projet et de mobiliser les parties prenantes. Le séminaire sera animé par les deux chefs de projet.

##### **0.2. Séminaire de clôture du projet**

- Un séminaire sera organisé quelques jours avant la fin de la période de mise en œuvre du projet et réunira des représentants des administrations partenaires afin de présenter les principaux résultats du jumelage.

***Groupe d'activités concourant à l'atteinte du Résultat 1 : Législation et réglementation intégrant les aspects liés à l'éco-construction développés et harmonisés avec les acquis, politiques et pratiques de l'éco-construction dans l'Union européenne.***

1.1. Assistance pour l'étude et l'identification de la législation/ réglementation dans l'UE relative à l'éco-construction et à celles permettant de promouvoir les bâtiments respectueux de l'environnement, rentables et sains.

- Inventaire de la législation/ réglementation dans l'UE ;
- Elaboration du tableau de comparaison et de correspondance ;
- Propositions d'amendements.

1.2 Accompagnement à l'adaptation de la législation/ réglementation tunisienne aux acquis, politiques et pratiques de l'UE identifiés sous 1.1 et proposition de mécanismes d'application de cette nouvelle législation/ réglementation.

- Assistance à l'élaboration des amendements ;
- Séminaire de sensibilisation et d'information sur les textes amendés.

***Groupe d'activités concourant à l'atteinte du Résultat 2: Domaine de l'éco-construction vulgarisé et promu.***

2.1. Appui au renforcement de la fonction de communication.

- Elaboration d'une stratégie de communication efficiente, cohérente et diversifiée en fonction des différents groupes cibles à toucher et du plan y afférent ;
  - Accompagnement à la mise en œuvre du plan dégagé ;
  - Accompagnement au développement des outils et supports de communication (site – bannières – brochures – flyers, évènements, concours, etc. ;
  - Assistance à l'élaboration de protocoles d'ententes ou lettres de coopération avec les centres d'influence et population cible.
- 2.2. Ateliers de sensibilisation et de vulgarisation sur l'éco-construction orientés vers les professionnels de la filière construction.
- 2.3. Accompagnement à la mise en place du Prix national de la construction durable.
- Elaboration du référentiel de concours définissant les critères d'attribution du prix national de la construction durable ;
  - Organisation de la première édition.
- 2.4. Programme d'assistance à l'enseignement pour la promotion de l'éco-construction.
- Inventaire des formations existantes traitant de l'éco-construction ;
  - Développement de modules de formation.
- 2.5. Assistance au développement de la Recherche appliquée pour la promotion de l'éco-construction.
- Séminaire de présentation des axes de R&D/I en Europe ainsi que les outils de financements ;
  - Identification des axes de R&D/I prioritaires et des voies de transferts technologiques vers les utilisateurs ;
  - Programmation pluri annuelle des axes de R&D/I prioritaires et des voies de transferts.
- 2.6. Appui à la mise en place d'un Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD) regroupant les opérateurs de construction (centres d'influence ou les populations cibles) pour développer la qualité globale et intégrer des aspects du développement durable.
- Présentation des structures européennes similaires ;
  - Préparation de ses statuts, organigramme, inscription de son budget à la loi de finances, publication de l'arrêté de sa création au JORT.
  - Assistance à la définition des missions et à l'élaboration du règlement intérieur.
- 2.7. Elaboration d'un projet de référentiel national d'écolabel lié à l'éco-construction.
- Présentation d'écolabels européens ;
  - Assistance à l'élaboration du projet de référentiel national.

***Groupe d'activités concourant à l'atteinte du Résultat 3 : Capacités managériales de la DGBC, nécessaires à la diffusion des pratiques de l'éco-construction, renforcées.***

- 3.1. Assistance à la définition d'une stratégie pour la promotion de l'éco-construction à l'échelle nationale.



- Présentation de stratégies européennes pour la promotion d'objectifs de la promotion de l'éco-construction ;
  - Identification des cibles et des voies et moyens pour atteindre les objectifs de la promotion de l'éco-construction ;
  - Analyse collective sur les difficultés de l'éco-construction ;
  - Assistance à l'élaboration de la stratégie ;
  - Séminaire de présentation et de communication sur la stratégie élaborée.
- 3.2. Analyse et diagnostic du modèle de gouvernance actuel et de l'organisation interne.
- Visites d'étude d'une Administration européenne en modèle de gouvernance pour les cadres de la DGBC ;
  - Identification du modèle de gouvernance applicable à la DGBC.
- 3.3. Assistance à la mise en place d'outils d'aide à la décision et au management.
- Formation des cadres de la DGBC sur les outils d'aide à la décision et au management ;
  - Accompagnement au déploiement des outils recommandés (par exemple un tableau de bord avec indicateurs) pour le management au sein de la DGBC ;
  - Définir et proposer un système d'information.

***Groupe d'activités concourant à l'atteinte du Résultat 4: Capacité d'intervention de la DGBC en éco-construction renforcée.***

- 4.1. Développement des compétences des cadres de la DGBC liées à l'introduction de l'éco-construction.
- Formations continues sur des thèmes liés à l'éco-construction, notamment bioclimatisme, matériaux d'éco-construction, analyse de rentabilité de bâtiments durables, impact environnemental de la construction, éco-conception du bâtiment, éco-techniques, construction durable dans un projet de rénovation, normes et labels, protection de l'environnement sur chantier, modélisations thermiques dynamique, *et cætera* ;
  - Formation sur les Systèmes de Management Environnemental : formation de formateurs SME – ISO 14001 – EMAS – ACV – LCC ;
  - Formation continue de cadres en tant qu'auditeurs SME – ISO 14001 selon les Normes en vigueur en vue d'une certification tierce partie ;
  - Visites d'études sous forme de stages pratiques dans des organismes gérant un label de certification.
- 4.2. Assistance au développement des prescriptions.
- Revue des prescriptions en vigueur : notamment, cahier des clauses administratives générales (CCAG), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahiers des prescriptions communes (CPC) et cahier prescriptions techniques particulières (CPTP) ;
  - Accompagnement à la révision de ces prescriptions.
- 4.3. Accompagnement dans l'éco-conception pour la réalisation d'un cas pratique.

- Visites d'étude sur un projet d'éco-construction en cours ;
- Assistance aux diverses phases de la conception d'un projet pilote entres autres :
  - o La collecte des données pour la création d'un inventaire du cycle de vie dans le cadre du projet pilote données relatives aux industries extractives, manufactures, transports, construction, utilisation, maintenance et déconstruction y compris entreposage, recyclage et gestion des déchets de construction et gestion des déchets lors de la construction.
  - o Mise en œuvre d'une méthodologie d'analyse (méthode et logiciel) du cycle de vie pour les produits, matériaux et bâtiments.
  - o Distribution du logiciel d'analyse auprès des organismes clés identifiés dans le plan stratégique de communication.
  - o Création d'une base de données nationale relative aux produits et matériaux utilisés dans le secteur de la construction.
  - o Fourniture de l'information sur l'impact environnementale sur la construction.
  - o Dissémination de l'information et sensibilisation des industries de la construction à l'environnement.

#### 4.4. Assistance à la mise en place de la fonction veille.

- Identification des thèmes de veille (techniques, technologiques, réglementaire, marché et des prix *etc.* ;
- Assistance à la mise en place de l'unité de veille ;
- Accompagnement à la mise en place de la procédure du système de veille (collecte, suivi, analyse, traitement et distribution de l'information).

### 3.5 *Moyens et apports de l'administration de l'état membre partenaire*

#### 3.5.1. *Profil et tâches du Chef de Projet*

Le Chef de Projet qui est un fonctionnaire de haut rang ou un agent d'un niveau correspondant capable de mener un dialogue opérationnel et d'obtenir le soutien requis au niveau politique et opérationnel nécessaire à la réalisation des objectifs du contrat de jumelage et pour le mobilisation des experts aux profils adéquats répondant aux besoins du projet ; Il/elle œuvre en étroite collaboration avec son homologue tunisien à garantir la direction et la coordination de l'ensemble du projet.

#### ***Expérience considérée comme indispensable :***

- Ayant une expérience professionnelle de minimum 10 dans les domaines liés au développement durable et/ou à la construction durable ;
- Ayant occupé au moins 5 ans des postes de responsabilité dans une structure administrative ou parapublique d'un Etat-Membre en charge de cette mission ;
- Expérience en management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail ;
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française et anglaise parlée et écrite ;
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques usuels (logiciels traitement de texte, tableur et de présentation) ;
- Bonnes capacités relationnelles et de communication.

***Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:***

- Ayant une expérience dans les programmes d'adhésion ou d'association et/ou dans les programmes euro-méditerranéens ;
- Expérience dans la gestion d'un jumelage ou d'assistance technique dans un projet similaire.

Le Chef de Projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail et doit pouvoir être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois.

Sa mission consiste notamment à :

- Concevoir, superviser et coordonner le projet ;
- Diriger la mise en œuvre du projet de jumelage ;
- Rédiger des rapports intérimaires trimestriels et le rapport final qu'il soumettra à l'autorité contractante. Les rapports comporteront un volet thématique et un volet financier.

**3.5.2. Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage**

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

***Profil Général :***

Formation :

Universitaire, Ingénieur en génie civil/bâtiments ou Architecte

Références et compétences:

***Expérience considérée comme indispensable :***

- Ayant au moins 8 ans d'expérience professionnelle dans les domaines liés au développement durable et/ou à la construction durable ;
- Avoir occupé au moins 5 ans des postes de responsabilité dans les domaines liés à l'animation de groupe orientés projets ;
- Bonnes capacités relationnelles et de communication ;
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et la rédaction.
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication (traitement de texte, présentation,...).

***Expériences considérées comme des atouts supplémentaires :***

- Expérience souhaitée dans la mise en œuvre de l'éco-construction.
- Expérience souhaitée dans la conduite de projet(s) financé(s) par l'UE ou développé (s) dans un contexte international.

***Tâches :***

Le CRJ résidera à Tunis durant la durée du projet. Il/elle travaillera en étroite relation avec le Chef de Projet et avec son homologue (CRJ homologue) afin de mettre en œuvre le projet de jumelage de façon conforme aux spécifications définies dans le Contrat de Jumelage. Il/elle participera activement à l'élaboration de ce contrat ainsi qu'à l'établissement du planning de travail du projet après la désignation de l'EM sélectionné. Il assurera l'encadrement des experts courts termes lorsque ceux-ci seront en Tunisie.

**Gestion du projet :**

Le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) est recruté pour assister le bénéficiaire dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment à:

- Travailler au quotidien avec le personnel du bénéficiaire pour mettre en œuvre le projet et coordonner les différentes interventions des experts lors des études de la situation existante et durant les activités d'assistance et de formation,
- Assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec les responsables du bénéficiaire, les experts chargés de l'assistance et de la formation.
- Assurer une étroite coordination avec les différentes unités de gestion et parties responsables des programmes nationaux en cours d'exécution afin de garantir la complémentarité entre les différentes actions entreprises et une utilisation optimale des ressources disponibles dans ces différents programmes.

**Assistant du conseiller résident du jumelage**

Un cadre tunisien sera mis à la disposition du projet de jumelage à plein temps pour assister le CRJ dans l'accomplissement de ses missions. Il aura notamment pour tâches de :

- Assister le CRJ dans ses contacts avec les interlocuteurs tunisiens, et notamment les cadres et responsables du MEHAT ;
- Prendre les contacts nécessaires avec les cadres tunisiens pour l'organisation et la préparation des activités en Tunisie et en UE ;
- Contribuer à l'organisation des séminaires et ateliers de formation en Tunisie ;
- Contribuer à l'organisation des déplacements et séjours des experts de l'EM en Tunisie et des visiteurs et stagiaires tunisiens en UE ;
- Contribuer à la mise à disposition des documents tunisiens nécessaires pour le travail des experts dans certaines activités ;
- Participer à la préparation des procédures prévues dans certaines activités, ou coordonner leur préparation par les cadres tunisiens ;
- Participer à la rédaction des comptes rendus d'activité ;
- Assister le CRJ et le chef de projet dans la préparation des rapports trimestriels.

Ce cadre-assistant prendra ses fonctions dès l'arrivée du CRJ en Tunisie.

### 3.5.3. *Profils et tâches des experts à court terme*

Les missions des experts courts termes fonctionnaires des institutions seront organisées par le CRJ en accord avec le bénéficiaire.

Le tableau ci-dessous défini, pour chaque groupe d'activités, les profils généraux des experts à mobiliser.

N°	Activités indicatives	Profil des experts
1.1.	Assistance pour l'étude et l'identification de la législation/ réglementation dans l'UE relative à l'éco-construction, et à celles permettant de promouvoir les bâtiments respectueux de l'environnement, rentables et sains.	<b>CRJ</b> <b>ECT1 :</b> ✓ Juriste ou universitaire. ✓ Expérience souhaitée en matière d'harmonisation des législations et des réglementations avec les principes et politiques de l'UE.
1.2.	Accompagnement à l'adaptation de la législation/ réglementation tunisienne aux acquis ; politiques et pratiques de l'UE identifiés sous 1.1. et proposition de mécanismes d'application de cette nouvelle législation/ réglementation.	
2.1.	Appui au renforcement de la fonction de communication.	<b>CRJ</b> <b>ECT 2 :</b> ✓ Diplôme communication, marketing ou expérience équivalente. ✓ Expérience avérée en matière de définition stratégique, de mise en œuvre de politiques et de stratégies de communication institutionnelle. ✓ Expérience avérée dans la stratégie de communication online et offline, 'copy righting' et infographie. ✓ Expérience souhaitée : minimum 10 ans dans le domaine de la communication, la gestion et de la diffusion de l'information. ✓ Expérience souhaitée dans le domaine de l'événementiel, de concours ou prix nationaux à caractère environnemental. ✓ CV + Press book.
2.2.	Ateliers de sensibilisation et de vulgarisation sur l'éco-construction.	<b>ECT 3 :</b> ✓ Architecte ou ingénieur ayant une expérience avérée dans la vulgarisation, sensibilisation ou enseignement de l'éco-construction. ✓ Expérience souhaitée sur les pratiques en usage dans l'Union européenne. ✓ Expérience souhaitée de 5 ans en sensibilisation, vulgarisation ou enseignement de l'éco-construction.
2.3.	Accompagnement à la mise en place du Prix national de la construction durable.	<b>CRJ + ECT2</b>
2.4.	Programme d'assistance à l'enseignement pour la promotion de	<b>CRJ + ECT 3</b>

N°	Activités indicatives	Profil des experts
	l'éco-construction.	
2.5.	Assistance au développement de la recherche appliquée pour la promotion de l'éco-construction.	<b>CRJ</b> <b>ECT 4 :</b> ✓ Universitaire ayant une expérience avérée dans la programmation et la supervision R&D/I. ✓ Expérience souhaitée dans les outils de financement de la recherche compétitive de l'UE et programmes de recherches internationaux.
2.6.	Appui à la mise en place d'un Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD).	<b>CRJ</b>
2.7.	Elaboration d'un projet de référentiel national d'écolabel	<b>ECT 5 :</b> ✓ Universitaire. ✓ Expérience avérée dans la pratique de référentiel d'écolabel. ✓ Expérience souhaitée dans la pratique ou la certification de la qualité environnementale de constructions, à caractère national ou non. ✓ Expérience souhaitée dans l'élaboration d'un référentiel d'écolabel.
3.1.	Assistance à l'élaboration d'un plan stratégique pour la promotion de l'éco-construction à l'échelle nationale.	<b>CRJ :</b> <b>ECT 6</b> ✓ Expérience avérée en matière de programmation et plan de développement stratégique. ✓ Expérience souhaitée dans le domaine de la construction.
3.2.	Analyse et diagnostic du modèle de gouvernance actuel et de l'organisation interne.	<b>CRJ :</b>
3.3.	Assistance à la mise en place d'outils d'aide à la décision et au management.	<b>ECT 7 :</b> ✓ Ingénieur de gestion ou diplôme équivalent dans les orientations : <i>business economics</i> ou <i>management sciences</i> . ✓ Expérience avérée en technique et outil de en gestion et management. ✓ Expérience souhaitée en management d'administration ou d'entreprise supérieure à 50 employés.

N°	Activités indicatives	Profil des experts
4.1.	Développement des compétences des cadres de la DGBC liées à l'introduction de l'éco-construction.	<b>CRJ :</b> <b>ECT 3 :</b> ✓ Architecte ou ingénieur ayant une expérience avérée dans l'éco-construction. ✓ Expérience souhaitée sur les pratiques en usage dans l'Union européenne. ✓ Expérience souhaitée de 5 ans en sensibilisation, vulgarisation ou enseignement de l'éco-construction.
4.2.	Assistance au développement des prescriptions.	<b>CRJ :</b> <b>ECT 8 :</b> ✓ Ingénieur, architecte ou gestionnaire de projet de construction. ✓ Expérience avérée de 10 ans dans la conception des projets de bâtiments. ✓ Expérience souhaitée de minimum 5 ans dans le domaine de l'éco-construction ou des bâtiments à performance environnementale.
4.3.	Accompagnement dans l'éco-conception pour la réalisation d'un projet pilote.	<b>ECT 9 :</b> ✓ Ingénieur, architecte ou gestionnaire de projets de construction. ✓ Expérience avérée de 10 ans dans le management de projets de constructions. ✓ Expérience avérée en éco-construction.
4.4.	Assistance à la mise en place d'une unité de veille.	<b>CRJ :</b> <b>ECT 10 :</b> ✓ Expert documentaliste ou équivalent. ✓ Expérience avérée de 5 ans dans l'analyse de la pertinence, la collecte et la diffusion documentaire.



#### **4. Cadre institutionnel**

Le présent projet de jumelage est réalisé dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action de Voisinage « P3AII » qui est un programme convenu entre le Gouvernement tunisien et l'UE en vue de soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action de Voisinage dans tous ses volets : économiques, sociaux, commerciaux et des services.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités aux niveaux organisationnel, humain et matériel, des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'AA et du PAV à travers le recours aux différents instruments de coopération à savoir l'expertise technique privée, l'expertise publique (jumelage institutionnel traditionnel ou léger), les études, la formation, les visites d'étude et l'acquisition d'équipements.

La Direction générale des Bâtiments Civils (DGBC) relevant du Ministère de l'Equipement, de l'habitat et de l'Aménagement du territoire (MEHAT) est le bénéficiaire direct du présent projet de jumelage.

Dans le cadre de ce projet de jumelage, d'autres Ministères, Institution et organismes concernés ayant un impact sur les objectifs de ce jumelage pourront être éventuellement associés et ou bénéficier des activités :

- Ministère Développement et de la Coopération Internationale (MDCI),
- Ministère de l'Industrie Technologie (MIT),
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES),
- Commission Nationale de Développement Durable (CNDD),
- Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie (ANME),
- Centre d'Essai et des Techniques de Construction (CETEC),
- Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (CTMCCV),
- Institut National de Normalisation et de Propriété Intellectuelle (INNORPI),
- Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisation (ENAU),
- Ecoles Nationales d'Ingénieurs,
- *Et cætera*

Les résultats du jumelage n'entraîneront pas d'impact sur la structure de la DGBC.

#### **5. Budget**

Le budget du jumelage est limité à **1.200.000 €** (contribution éligible au titre d'un financement du P3AII).

#### **6. Modalités de mise en œuvre**

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission Européenne « CE » et le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale « MDCI », coordonnateur national des projets financés dans le cadre de l'IEVP.

La gestion de ce programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la responsabilité du Responsable National du Programme « RNP », haut cadre du MDCI et dirigée par un Directeur Général.

### **6.1 *Organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière***

**Autorité Contractante du Projet**                    Ministère du Développement et de la Coopération  
Internationale.

**RNP et Comptable du Programme**            Mme Nawel BEN ROMDHANE DHRIF  
  
Directeur Général de la Coopération  
Financière Régionale  
  
98, Avenue Mohamed V 1002 Tunis Belvédère  
  
Tél. : +216 71 796 616  
  
Fax : +216 71 799 069  
  
E-mail : [N.Benromdhane@mdci.gov.tn](mailto:N.Benromdhane@mdci.gov.tn)

**Régisseur du Programme**                    Mr. Salem AKROUT  
  
Directeur Général de l'UGP3A (II)  
  
5, rue Ryadh 1082 Tunis Mutuelle-ville  
Tél : +216 71 794 540  
  
Fax : +216 71 794 541  
E-mail : [directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)

### **6.2 *Principal organisme homologue dans le pays bénéficiaire***

La DGBC en tant que bénéficiaire chef de file, est responsable de la mise en œuvre du projet. Elle assure, à ce titre, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. A cet effet, elle mettra à la disposition du projet les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution et à la réussite du jumelage.

### Le chef de projet

Le chef de projet côté tunisien sera le Directeur Général M Sahbi MISSAOUI. Il travaillera en collaboration étroite avec le Chef de projet de l'Etat membre (EM) et le conseiller résident de jumelage (CRJ). Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour aplanir les difficultés qui risquent de porter préjudice à la bonne marche du projet.

### **Chef de Projet :**

**Mr Sahbi MISSAOUI**

Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de  
l'Aménagement du Territoire

Direction générale des Bâtiments civils

Titre : Directeur Général

Adresse : Avenue HABIB CHRITA - cité- jardins- 1002 -  
Tunis- Belvédère - Tunis, Tunisie

Tél. : + 216 71843956

Fax : + 216 71802582

E-mail : sahbi.missaoui@mehat.gov.tn

### Homologue du conseiller résident de jumelage

L'homologue du CRJ est Ingénieur en Chef et Sous-Directeur au sein de la DGBC. Elle sera notamment en charge de coordonner les actions relevant de la partie tunisienne au jumelage avec le CRJ et d'assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail tunisiens correspondants et des experts du jumelage.

Elle aidera le CRJ dans la coordination générale du projet, à planifier et à diriger l'exécution des activités (missions des experts en Tunisie, séminaires et ateliers de formation en Tunisie, voyages d'étude et de formation dans les Etats membres).

### **Homologue du CRJ :**

**Mme Hella DISSEM RAHMOUNI**

Titre : Ingénieur en Chef / Sous-Directeur

Tél. : +216 71843956

Fax : + 216 71802582

E-mail : helladisse@gmail.com

### **Autres éléments de mise en œuvre**

#### Langue de travail :

La langue officielle du projet sera le français. Tous les communications officielles concernant le projet, rapports inclus seront rédigés dans cette langue.

## Groupes de travail

Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ et les experts pour la planification et la mise en œuvre des tâches principales relevant de la partie tunisienne et essentielles pour l'atteinte des résultats du jumelage.

## **Comité de pilotage du projet:**

Un comité de pilotage du projet sera organisé et se réunira trimestriellement pendant toute la durée du projet pour s'entretenir sur l'avancement du projet, vérifier la réalisation des objectifs et résultats et discuter des actions à entreprendre.

Ledit comité dont la composition finale et les modalités de fonctionnement seront définies dans le contrat de jumelage, réunira notamment :

- Les deux chefs de projet (co-présidents) ;
- Le Conseiller Résident de Jumelage, son homologue et son assistant ;
- Le représentant de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie ;
- Le représentant de l'UGP3A;
- Le représentant du Ministère chargé de l'équipement;
- Le cas échéant, les experts de court terme présents en Tunisie au moment de la réunion au titre d'une mission d'expertise et le représentant de toute autre structure, susceptibles d'apporter un éclairage adéquat aux débats.

## **7. Calendrier de mise en œuvre**

La date de contractualisation du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage (P3A II) étant décembre 2011, la durée de préparation du contrat de ce jumelage pourrait être raccourcie (en suivant l'article 5.2.1 du Manuel de jumelage). Par conséquent, le(s) partenaire(s) choisi(s) pour la mise en œuvre du projet devront soumettre le premier draft du contrat de jumelage à l'autorité contractant au plus tard le 1er Octobre 2011 afin que la signature et l'endossement du contrat soient accomplis avant le 21/12/2011.

***7.1 Lancement de l'appel d'offres : Avril 2011.***

***7.2 Début des activités du projet : Janvier 2012.***

***7.3 Achèvement du projet : Décembre 2014.***

***7.4 Durée de la période d'exécution : 24 mois.***

## **8. Durabilité**

Le projet a été conçu pour maximiser les activités de fond, structurant le mode de fonctionnement de la DGBC en soutien à l'introduction de l'éco-construction, vers la construction durable.

Ces activités assurent le transfert de l'expertise du secteur public nécessaire pour atteindre les résultats obligatoires dans l'administration bénéficiaire. Dès que le plan de travail de jumelage aura été totalement mis en œuvre et que les quatre résultats obligatoires seront atteints, les réalisations seront maintenues et même développées par l'administration bénéficiaire qui assurera l'impact à long terme du projet de jumelage.

Le projet donne également un maximum de garanties à la continuation de la démarche impulsée au delà de la période de financement par la Commission Européenne, par une implication des centres d'influence et les populations cibles dans toute la filière construction.

## **9. Questions transversales**

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, le projet et les gestionnaires veilleront au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, de manière à éviter toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le genre.

Les activités du projet auront un impact positif sur l'environnement. Une attention toute particulière sera portée à la gestion du chantier pilote et toute question de mise en décharge contrôlée des déchets de construction, à toutes les phases du projet. Les gestionnaires du projet veilleront à imposer une politique librement consentie d'impression des documents limitée au strict minimum.

## **10. Conditionnalité et échelonnement**

Ce projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions particulières pour démarrer. La numérotation des résultats et des activités ne marque pas de niveau hiérarchique ou la chronologie.

Néanmoins il est important de noter que certaines activités du projet sont interdépendantes.

En effet, les activités d'élaboration de plans d'action doivent être programmées suffisamment à l'avance par rapport aux activités de mise en œuvre qui en découlent. Cette programmation permettra de valider les plans d'action y compris la pertinence des activités de mise en œuvre. La planification des actions devra envisager suffisamment de temps entre les actions pour garantir la consolidation des acquis et gérer les contingences.

Aussi, certaines activités à réaliser dans le cadre du projet sont tributaires d'un travail d'adaptation et de validation qui incombe à la partie bénéficiaire. De ce fait, l'intervention des experts de l'institution jumelle devra en tenir compte.

Une coordination entre les différentes activités est nécessaire pour une réalisation adéquate et cohérente du projet de jumelage, d'autant plus que certaines activités doivent respecter un ordre chronologique de réalisation, d'autres peuvent être menées en parallèle. Cette coordination sera assurée en étroite collaboration entre les deux institutions jumelles.

## 11. ANNEXES I: Matrice du cadre logique

### MATRICE DU CADRE LOGIQUE Appui à l'administration tunisienne pour le développement de l'éco-construction

Objectif général	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	
Contribuer à la mise en œuvre des orientations nationales visant une économie à contenu technologique élevé, ami de l'environnement, économe en énergie et innovante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'énergie des bâtiments.</li> <li>- Consommation d'énergie dans les bâtiments éco-construits.</li> <li>- Taux d'installation des sources d'énergies renouvelables.</li> <li>- Mise en œuvre de technologies innovantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau de bord suivi du projet Présidentiel</li> <li>- Rapports de progrès de la mise œuvre du PAV.</li> </ul>	
Objectifs spécifiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Renforcement institutionnel visant à accélérer l'adoption des principes, politiques, pratiques, normes et outils de l'éco-construction en Tunisie en cohérence avec celles de l'Union Européenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des administrations, institutions et laboratoires concernés par l'éco-construction dans les bâtiments.</li> <li>- Nombre de cadres formés à la construction durable.</li> <li>- Nombre de concours d'architecture incluant des critères de sélection liés à l'éco-construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du CRJ.</li> <li>- Rapport des experts.</li> <li>- Rapport d'activité DGBC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subsidiarité.</li> <li>- Participation des différentes parties prenantes.</li> </ul>

Résultats minimums attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p><b>Résultat 1 :</b> Législation et réglementation intégrant les aspects liés à l'Eco-construction développés et harmonisés avec les acquis, politiques et pratiques de l'Union européenne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire de la législation/ réglementation dans l'UE contribuant à l'éco-construction, et à celles permettant de promouvoir les bâtiments respectueux de l'environnement, rentables et sains réalisés.</li> <li>- Tableaux de comparaison et de correspondance entre la législation/réglementation tunisienne et européennes disponibles.</li> <li>- Nombre de textes de la législation et réglementation tunisienne favorisant l'éco-construction.</li> <li>- Projets de textes réglementaires intégrant l'éco-construction élaborés.</li> <li>- Modalités d'application de nouvelle législation/réglementation proposées.</li> <li>- Au moins cinquante (50) cadres des administrations et opérateurs concernés sont familiarisés avec législation/réglementation technique européenne et les projets de textes tunisiens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des experts.</li> <li>- Rapport du CRJ.</li> <li>- Documents récapitulatifs des travaux des séminaires.</li> <li>- JORT</li> <li>- Site du MEHAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets d'amendement de textes existants et de nouveaux textes validés par les instances compétentes.</li> <li>- Allocation des ressources nécessaires par le gouvernement pour l'implémentation de ces nouvelles législations et réglementations.</li> </ul>
<p><b>Résultat 2 :</b> Domaine de l'éco-construction vulgarisé et promu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie et plan de communication dédié à toute la filière construction élaborés.</li> <li>- Nombre de protocoles d'ententes ou de lettres de coopération signés avec les centres d'influence ou les populations cibles.</li> <li>- Supports de communication développés.</li> <li>- Nombre de visiteurs des pages Internet concernées.</li> <li>- Nombre d'exposés sur l'éco-construction présentés aux centres d'influence et aux populations cibles.</li> <li>- Au moins cent (100) cadres des administrations, opérateurs, ONGs et de la société civile concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des experts.</li> <li>- Rapport du CRJ.</li> <li>- Documents stratégie et plan de communication.</li> <li>- Rapport d'activité du plan de communication.</li> <li>- Supports de communication</li> <li>- Site du MEHAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation des ressources nécessaires par le gouvernement.</li> <li>- Adhésion des autorités compétentes pour la formation des autorités compétentes pour la</li> </ul>

Résultats minimums attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	<p>sont familiarisés avec les principes de l'éco-construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions prévues dans le plan de communication/ sensibilisation budgétisées et lancées.</li> <li>- Nombre de protocoles d'ententes ou de lettres de coopération signés avec les organismes clés.</li> <li>- Procédure du Prix National de la construction durable établi.</li> <li>- Nombre de candidatures au Prix National de la construction durable.</li> <li>- Projet de référentiel national d'Ecolabel établi.</li> <li>- Plan de recherche, développement et démonstration (R&amp;D/I) disponible.</li> <li>- Au moins cinquante (50) cadres des administrations et chercheurs, opérateurs, concernés sont informés des axes de R&amp;D/I en Europe ainsi que les outils de financements.</li> <li>- Programmation pluri annuelle des axes de R&amp;D/I prioritaires et des voies de transferts élaboré.</li> <li>- Projets de recherche appliquée (R&amp;D/I) initiés.</li> <li>- Nombre de modules académiques intégrés aux cursus de formations des différents corps de métiers liés à l'art de construire.</li> <li>- Nombres d'heures de formations en éco-construction.</li> <li>- Statuts, organigramme, lignes budgétaires de financement disponibles et Arrêté de création du Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD) publié au JORT.</li> <li>- Règlement intérieur du Comité Tunisien du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de procédure</li> <li>- Revue de presse</li> <li>- Site des écoles intervenant dans l'art de construire</li> <li>- statuts, organigramme, budget de financement du CoTuBaD</li> <li>- Arrêté de création du CoTuBaD publié au JORT</li> <li>- Règlement intérieur du CoTuBaD</li> <li>- Référentiel établi</li> </ul>	R&D/I



Résultats minimums attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	Bâtiment Durable (CoTuBaD) élaboré.		
<b>Résultat 3 :</b> Capacités managériales de la DGBC, nécessaires à la diffusion des pratiques de l'éco-construction, renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'analyse collective sur les difficultés de l'éco-construction disponible.</li> <li>- Plan stratégique élaboré.</li> <li>- Analyse organisationnelle réalisée.</li> <li>- Modèle de gouvernance approprié mis en place.</li> <li>- Méthode de travail revue et formalisée (processus opérationnel et processus support).</li> <li>- Fiche d'évaluation de la satisfaction client élaborée.</li> <li>- Evolution du taux de satisfaction client selon une définition claire du programme de construction établi avec le maître d'ouvrage.</li> <li>- Systèmes appropriés de partage et de diffusion de l'information définis.</li> <li>- Nombres d'études intégrant l'éco-construction selon les nouvelles méthodes de travail.</li> <li>- Coûts et délais maîtrisés.</li> <li>- Projet de fiche de mesure de l'efficacité dans la coordination du projet et du chantier (monitoring, reporting et évaluation).</li> <li>- Evolution de l'efficacité dans la coordination du projet et du chantier (monitoring, reporting et évaluation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des experts.</li> <li>- Rapport du CRJ.</li> <li>- Rapport de diagnostic.</li> <li>- Décisions</li> <li>- Rapport DGBC</li> <li>- Rapport de revue de direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation des ressources nécessaires par le gouvernement.</li> <li>- Adhésion des opérateurs.</li> </ul>
<b>Résultat 4 :</b> Capacité d'intervention de la DGBC en éco-construction renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins vingt (20) cadres de la DGBC formés aux pratiques et techniques liées à l'éco-construction.</li> <li>- Au moins cinq (5) formateurs formés aux systèmes de Management Environnemental (ISO 14001 – EMAS) et les outils y afférents (ACV – LCC)</li> <li>- Au moins trois (3) cadres/ auditeurs formés aux pratiques et techniques d'audit de système de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des experts.</li> <li>- Rapport du CRJ.</li> <li>- Fiches d'évaluation de la formation.</li> <li>- Rapport de diagnostic.</li> <li>- Décisions</li> <li>- Rapport DGBC</li> <li>- Rapport de revue de</li> </ul>	

Résultats minimums attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	<p>management environnemental selon les normes en vigueur en vue d'une certification tierce partie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescriptions développées.</li> <li>- Projet de construction éco-conçu.</li> <li>- Support de fonction veille développée et diffusée.</li> <li>- Procédure opérationnelle développée et formalisée.</li> <li>- Système de veille développé.</li> <li>- Support de veille développé et diffusé.</li> <li>- Plans annuels de financement de la DGBC (budget de fonctionnement et budget d'investissement) revus et actualisés, afin de répondre aux nouveaux défis en matière d'éco-construction.</li> <li>- Outils de programmation, suivi et d'évaluation des projets développés.</li> <li>- Niveau de performance environnementale des bâtiments construit avec des principes d'éco-construction rehaussé.</li> </ul>	direction	

N°	Activités indicatives	Moyens  (requis pour mettre en œuvre les activités : Atp, formations, séminaires;)  (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)	Hypothèses
<b>Groupe d'activités concourant au résultat 1 :</b> Législation et réglementation intégrant les aspects liés à l'éco-construction développés et harmonisés avec les acquis, politiques et pratiques de l'Union européenne.			
1.1.	Assistance pour l'étude et l'identification de la législation/ réglementation dans l'UE relative à l'éco-construction, et à celles permettant de promouvoir les bâtiments respectueux de l'environnement, rentables et sains.	• 20 HJ.	Propositions soutenues et validées par les instances compétentes.
1.2.	Accompagnement à l'adaptation de la législation/ réglementation tunisienne aux acquis, politiques et pratiques de l'UE identifiés sous 1.1. et proposition de mécanismes d'application de cette nouvelle législation/ réglementation.	• 30 HJ.	
<b>Groupe d'activités concourant au résultat 2 :</b> Domaine de l'éco-construction vulgarisé et promu.			
2.1.	Appui au renforcement de la fonction de communication.	• 70 HJ.	Adéquation des moyens, des cibles (centres d'influence et populations cibles) et vecteurs de communication
2.2.	Ateliers de sensibilisation et de vulgarisation sur l'éco-construction.	• 20 HJ.	
2.3.	Accompagnement à la mise en place du Prix national de la construction	• 20 HJ.	

N°	Activités indicatives	Moyens (requis pour mettre en œuvre les activités : Atp, formations, séminaires;)  (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)	Hypothèses
	durable.		
2.4.	Programme d'assistance à l'enseignement pour la promotion de l'éco-construction.	• 30 HJ.	
2.5.	Assistance au développement de la Recherche appliquée pour la promotion de l'Eco-construction.	• 30 HJ.	
2.6.	Appui à la mise en place d'un Comité Tunisien du Bâtiment Durable (CoTuBaD).	• 20 HJ.	
2.7	Elaboration d'un projet de référentiel national d'écolabel lié à l'éco-construction.	• 30 HJ.	
<b>Groupe d'activités concourant au résultat 3 :</b> Capacités managériales de la DGBC, nécessaires à la diffusion des pratiques de l'éco-construction, renforcées.			
3.1.	Assistance à la définition d'une stratégie pour la promotion de l'éco-construction à l'échelle nationale.	• 40 HJ.	Adéquation des moyens, des cibles (centres d'influence et populations cibles) et vecteurs de communication

N°	Activités indicatives	Moyens (requis pour mettre en œuvre les activités : Atp, formations, séminaires;)  (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)	Hypothèses
3.2.	Analyse et diagnostic du modèle de gouvernance actuel et de l'organisation interne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ.</li> <li>• Deux (2) visites d'études d'une (1) semaine pour cinq (5) cadres.</li> </ul>	
3.3.	Assistance à la mise en place d'outils d'aide à la décision et au management.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 HJ.</li> </ul>	Adéquation des outils de management, des cibles et vecteurs de communication.
<b>Groupe d'activités concourant au résultat 4 : Capacité d'intervention de la DGBC en éco-construction renforcée.</b>			
4.1.	Développement des compétences des cadres de la DGBC liées à l'introduction de l'éco-construction.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 120 HJ.</li> <li>• Une (1) visite d'études de quatre (4) semaines pour cinq (5) cadres.</li> </ul>	Mise en place d'une unité de gestion du projet de jumelage dirigée par un cadre ingénieur chargé de mission.

N°	Activités indicatives	Moyens (requis pour mettre en œuvre les activités : Atp, formations, séminaires;)  (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)	Hypothèses
4.2.	Assistance au développement des prescriptions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 HJ.</li> </ul>	
4.3	Accompagnement dans l'éco-conception pour la réalisation d'un projet pilote.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 HJ.</li> <li>• Trois (3) visites d'études d'une (1) semaine pour cinq (5) cadres.</li> </ul>	
4.4.	Assistance à la mise en place de la fonction veille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 HJ.</li> </ul>	Adéquation des sujets, des cibles et vecteurs de communication.

## 12. ANNEXES II: Liste des textes juridiques pertinents

Texte	Intitulé
Décret n°78-71 du 26 janvier 1978	Portant approbation du CCAG réglementant les missions d'architecture et d'ingénierie assurées par les prestataires de droit privé pour la réalisation des bâtiments civils
Décret n°95-416 du 6 mars 1995	Relatif à la définition des missions de contrôleur technique et aux conditions d'octroi de l'agrément
Décret n°1467-2006 du 30 mai 2006	Fixant les dispositions techniques particulières facilitant l'accessibilité des bâtiments civils aux personnes handicapées à mobilité réduite
Décret n°2617-2009 du 14 septembre 2009	Portant réglementation de la construction des bâtiments civils
Décret n°2656-2008 du 31 juillet 2008	Relatif à la fixation des modes d'octroi et de retrait des agréments aux entreprises de construction et de travaux publics
Arrêté du 9 février 2009	Portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice d'activité des bureaux d'études
Arrêté du 9 février 2009	Portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de la profession d'ingénieur conseil
Arrêté du 16 septembre 2009	Portant fixation des projets de bâtiments civils, à caractère national ; départemental, régional et local
La circulaire du premier ministre N°29 du 08 juin 2000	relative à l'obligation au recours à la production de l'eau chaude sanitaire par l'énergie solaire dans les bâtiments publics.
La circulaire du premier ministre N°20 du 30 avril 2005	relative à la maîtrise de la consommation de l'énergie dans les administrations et les établissements publics
La circulaire du premier ministre n°37 du 15 novembre 2006	fixant les périodes de climatisation et de chauffage dans les administrations et les établissements publics.
La circulaire du premier ministre n°02/1738 du 09 mai	relative à l'obligation de l'isolation thermique des terrasses des bâtiments publics.

2007	
Arrêté du 1 juin 2009	fixant les spécifications techniques minimales visant l'économie de l'énergie dans les bâtiments à usage résidentiel
Arrêté du 23 juillet 2008	fixant les spécifications techniques minimales visant l'économie de l'énergie dans les bâtiments à usage de bureaux ou assimilés.